

DÉCISION DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES**du 26 juin 2013****portant nomination d'un juge au Tribunal**

(2013/339/UE)

LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 19,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment ses articles 254 et 255,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 106bis, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

- (1) En vertu des articles 5 et 7 du protocole sur le statut de la Cour de justice de l'Union européenne et à la suite de la démission de M. Josef AZIZI avec effet au 1^{er} septembre 2013, il y a lieu de procéder à la nomination d'un juge au Tribunal pour la durée du mandat de M. Josef AZIZI restant à courir, soit jusqu'au 31 août 2016.
- (2) La candidature de M. Viktor KREUSCHITZ a été proposée pour le poste devenu vacant.

- (3) Le comité institué par l'article 255 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne a donné un avis sur l'adéquation de M. Viktor KREUSCHITZ à l'exercice des fonctions de juge au Tribunal,

ONT ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M. Viktor KREUSCHITZ est nommé juge au Tribunal pour la période allant du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2016.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 26 juin 2013.

Le président
R. MONTGOMERY